



ESAT Le Bergerat

Établissement et Service d'Aide par le Travail

LIVRET D'ACCUEIL



Les PEP 18 - ESAT Le Bergerat
2455 Rte du Champ Mouillé - LD Champmouillé - 18360 VESDUN

**Les
PEP
18**
La solidarité en action

BIENVENUE

Madame, Monsieur,

L'Établissement et Service d'Aide par le Travail vous propose la possibilité d'exercer une activité professionnelle.

La circulaire du 1er Août 2008 relative aux ESAT a confirmé leur statut d'établissement assurant un soutien médico-social et éducatif offrant des activités à caractère professionnel à des personnes ayant une capacité réduite de travail.

L'établissement vous permet de bénéficier de conditions de travail aménagées afin de favoriser l'accès à la professionnalisation, à la formation, aux apprentissages et soutiens spécifiques.

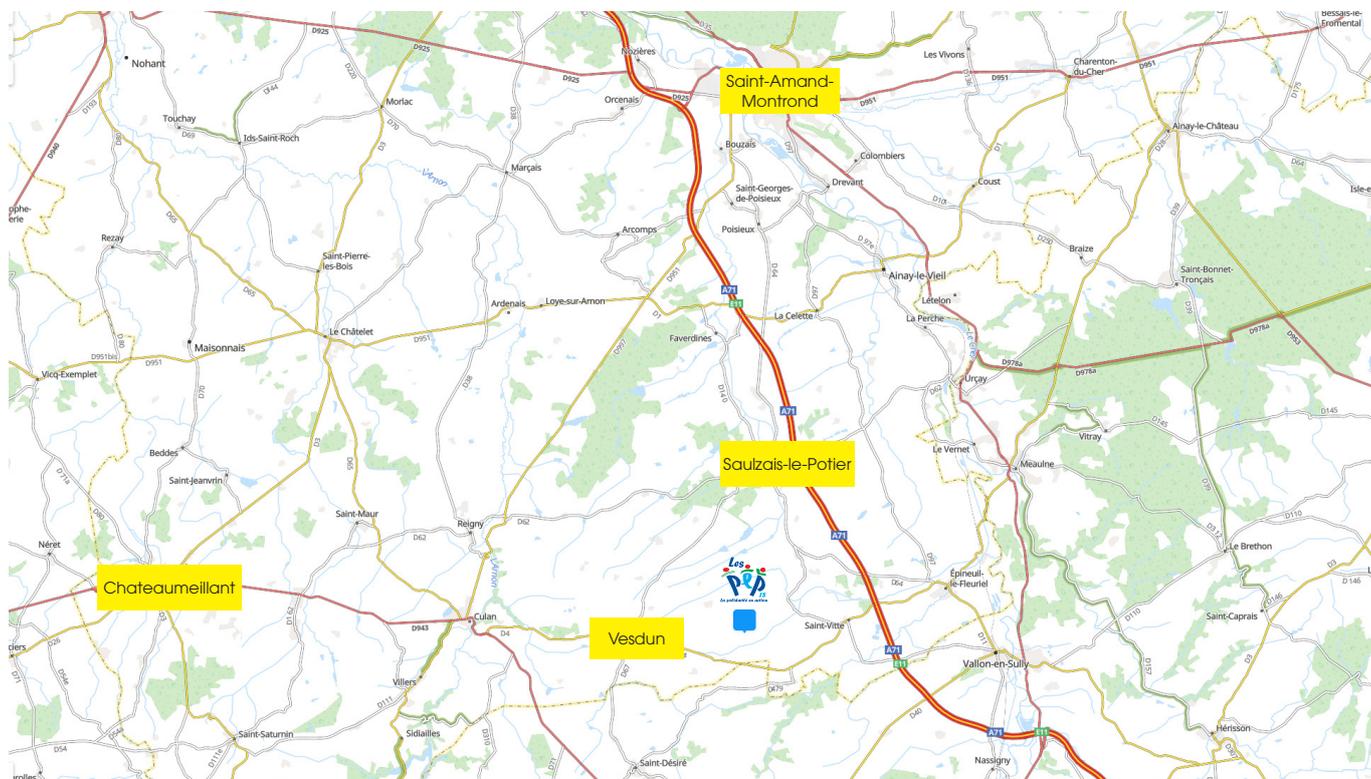
Nous mettons en œuvre des moyens médicaux, paramédicaux, psychologiques, sociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés dans le cadre du projet personnalisé d'accompagnement.

Nous proposons de construire des parcours professionnels progressifs et personnalisés ainsi que la mise en place des activités qui concourent au développement de l'autonomie et de la socialisation de la personne accueillie.

Le Directeur
Nordine ESSALHI



PLAN D'ACCÈS



A partir de Saint Amand Montrond

Sortir de Saint Amand par la D101, prendre à gauche la D2144.

Traverser Drevant, sortir de Drevant sur la D97, direction Saulzais le Potier, traverser Saulzais le Potier et prendre à droite la D204, continuer sur la D204 et prendre à droite le Grand Boeuf jusqu'à Vesdun.

A partir de Vesdun

Sortir de Vesdun sur la D4 rue du Grand Meaulnes, continuer sur la D4 et prendre à gauche la fosse aux loups et arrivée à l'ESAT Le Bergerat.

L'ÉTABLISSEMENT

Établissement et Service d'Aide par le Travail

LE BERGERAT

2455 Rte du Champ Mouillé - Lieu-dit Champmouillé - 18 360 VESDUN

02 48 63 10 17 - lebergerat@pep18.fr

Implantation

L'établissement est situé en zone rurale à VESDUN.

Personnes accueillies

L'établissement accueille des adultes porteurs d'un handicap mental, psychique, neurologique, sensoriel ou physique. La situation des personnes accueillies au sein de l'ESAT a fait l'objet d'une instruction en Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées qui leur confère la Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé, apte à travailler dans le milieu protégé.

Fonctionnement

L'établissement est ouvert toute l'année.

Il peut accueillir 40 personnes.

Garanties

L'établissement est assuré auprès de GROUPAMA.

Maltraitance



Faire face ensemble

Dans le cadre du plan Vigipirate en vigueur, nous mettons en oeuvre toutes mesures visant à assurer la sécurité des personnes et des biens. Des exercices et des mises en situations peuvent être effectués ponctuellement.

VOTRE ADMISSION

Vous nous avez envoyé un courrier accompagné de votre notification MDPH pour intégrer l'établissement. Par retour de courrier, vous recevez donc ce livret d'accueil.

Vous serez inscrit(e) sur la liste d'attente et vous serez convié(e) à un entretien préalable par le/la directeur(trice)-adjoint(e).

Lors de cette rencontre, il vous présentera l'établissement. Un recueil d'informations sera effectué et vos souhaits seront identifiés. Vous pourrez alors poser toutes vos questions concernant l'ESAT ainsi que sur la vie de l'établissement.

Nous vous enverrons ensuite une fiche de renseignements médicaux que vous complétez et restituerez lors de votre entretien avec la psychologue.

Enfin, la commission d'admission de l'ESAT, (le/la directeur(trice)-adjoint(e) avec l'équipe Médico-Sociale), émettra un avis et le soumettra à la validation du directeur.

Si vous n'êtes pas retenu(e), un courrier vous sera adressé en ce sens et la MDPH en sera informée.

Si l'avis de la commission d'admission de l'ESAT est favorable, vous recevrez un courrier spécifiant que vous êtes retenu(e), nous vous fixerons une date d'admission selon les places disponibles au regard de la liste d'attente.

Lors de ce rendez-vous, vous signerez votre Contrat de Soutien et d'Aide par le travail (CSAT). Le/la directeur(trice)-adjoint(e) vous présentera et vous remettra le règlement de fonctionnement, la charte des droits et libertés et vous disposerez d'un temps d'accueil avec le coordinateur de projet pour une présentation à vos collègues, à l'encadrement et une visite des lieux. Des explications concrètes du quotidien de la vie de l'établissement vous seront données.

LES DOCUMENTS

Pour votre admission, vous devrez nous fournir :

- Votre attestation d'immatriculation d'assuré social (MSA ou Sécurité sociale),
- Votre attestation mutuelle,
- Votre carte d'invalidité,
- Votre carte d'identité,
- Votre notification d'orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Nous vous remettons :

- La charte des droits et libertés,
- Le règlement de fonctionnement de l'établissement.

ACCOMPAGNEMENT ET VIE PROFESSIONNELLE

DES ACCOMPAGNEMENTS SOCIO ÉDUCATIFS

Nous vous accompagnons pour trouver et définir ensemble les réponses les mieux adaptées favorables à votre inclusion sociale au sein de la structure et à l'extérieur. Nous sommes en permanence à votre écoute, nous mettons en place une attitude vigilante, prévenante et de conseil.

DES ACCOMPAGNEMENTS PÉDAGOGIQUES

En appui à votre projet personnalisé nous vous proposons des soutiens directement liés aux objectifs professionnels. Ils s'appuient sur vos compétences, vos capacités, vos problématiques mais aussi sur les spécificités propres à l'activité professionnelle. Des formations adaptées peuvent être réalisées par un organisme extérieur ou par PEP 18 Formation.

DES DÉLÉGUÉS DES PERSONNES

Le délégué représente les travailleurs auprès de la direction de l'ESAT pour les situations d'ordre individuel. Il présente toute réclamation individuelle. Il veille au respect des droits conformément au règlement de fonctionnement et au Contrat de Soutien et d'Aide par le Travail (CSAT). Il aide, conseille et informe les travailleurs sur leurs droits et devoirs.

DES ACCOMPAGNEMENTS MÉDICAUX ET DE SOINS

Dès votre entrée à l'ESAT et tout au long de votre parcours, une évaluation de vos capacités sera réalisée par l'équipe paramédicale. Vous serez associé(e) à chaque étape de ce processus. Une action de soins individuels directe peut être mise en œuvre par un des « soignants ou spécialistes », soit régulièrement selon les indications du contrat de soutien, soit ponctuellement en réponse à une situation particulière.

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Le CVS vous permet d'exercer un véritable rôle d'acteur de la vie de l'établissement. Des élections de représentants des usagers sont organisées. Cette instance s'inscrit pleinement dans une volonté de permettre aux usagers l'accès à une participation citoyenne.

UNE INSTANCE MIXTE

Décret du 13/12/2022 relatif au « parcours professionnel et aux droits des travailleurs admis en ESAT ».

Lieu d'expression et d'écoute,

Complément de CVS pour les travailleurs et CSSCT pour les professionnels.

HORAIRES

Espaces verts

Du lundi au mercredi de 8h00 à 17h15, le jeudi de 8h00 à 16h15 et le vendredi de 8h00 à 12h15.

Propreté

Du lundi au jeudi de 8h00 à 16h45 et le vendredi de 8h00 à 15h15.

Pôle agricole : maraîchage, conserverie, élevage de volailles, ateliers abattage et découpe

Du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30
Les samedis et dimanches de 8h00 à 17h00

L'ÉQUIPE

Pour répondre au mieux à vos besoins et attentes, l'ESAT vous propose les services d'une équipe de professionnels à votre écoute.

L'équipe a pour mission d'assurer la qualité de l'accompagnement. Chacun de par son rôle ou son statut participe à l'accompagnement de la personne accueillie ainsi qu'à la garantie de la prise en compte individualisée de ses besoins et de son projet.

L'équipe de direction

Nordine ESSALHI - Directeur

Il est responsable du projet d'établissement des équipes de professionnels, de la sécurité des personnes et des biens.

Thomas MERCIER - Directeur-adjoint

Il est responsable du respect des projets personnalisés des personnes. Il veille à leur mise en œuvre et leur évaluation. Il assure la coordination du travail des équipes au quotidien.

L'équipe de production

Tamara SZYMANSKA - Responsable de production

Elle est responsable de l'organisation du site de Vesdun.

L'équipe administrative

Le secrétariat administratif et commercial gère les dossiers des personnes accueillies. Il assure également l'accueil et les différentes tâches administratives. Il est en relation avec la direction.

L'accompagnement paramédical

Un/une psychologue

Il/elle réalise des entretiens de soutien, des bilans, des suivis psychothérapeutiques auprès des usagers. Il/elle peut également apporter son éclairage aux équipes.

Un/une infirmier (ière)

Il/elle veille à la santé et au bien-être des usagers. Il/elle met en place des activités de prévention auprès des personnes accompagnées et assure le lien avec les services de médecine du travail.

L'accompagnement éducatif

Un/une coordonnateur(trice) de projets.

Il/elle aide la personne accueillie à construire son projet personnalisé d'accompagnement.

Il/elle fait valoir les besoins, les attentes et rend compte des évolutions et des réponses proposées.

Il/elle organise l'ensemble des accompagnements professionnels et éducatifs.

Un(e) animateur(trice) de section annexe

Il/elle accompagne et met en œuvre des projets qui répondent aux besoins et aux attentes des personnes accueillies.

L'accompagnement professionnel

Des moniteurs(trices) d'ateliers

Ils/elles assurent l'encadrement dans les ateliers et adaptent les postes de travail aux capacités des travailleurs. Ils/elles sont responsables de la production à réaliser dans leur atelier.

Un ouvrier de production

Il réalise une production au sein de l'atelier en suivant les indications du responsable de production aux côtés des travailleurs handicapés.

LES FRAIS À VOTRE CHARGE

Le transport jusqu'à l'ESAT est à votre charge.

La souscription d'une mutuelle complémentaire de santé est nécessaire.

LA RESTAURATION

Les repas peuvent être pris à proximité du lieu de travail dans la salle de restauration du Foyer d'hébergement.

Ils vous seront facturés à la fin de chaque mois au tarif en vigueur. Il vous faut commander le repas à l'avance.

Vous pouvez également déjeuner à l'extérieur de l'établissement. Il est possible d'apporter son repas et de déjeuner sur place dans une salle mise à disposition équipée d'un réfrigérateur et d'un four à micro-ondes.

LES VÊTEMENTS DE TRAVAIL

Les vêtements de travail ainsi que les équipements de protection individuelle vous sont fournis. Les vêtements de travail sont entretenus par l'ESAT.

MES QUESTIONS

Pour ne rien oublier le jour où nous nous rencontrerons, vous pouvez noter sur cette page les questions que vous vous posez.

Nous y répondrons avec plaisir.